

TRAIT D'UNION

#33

Octobre 2017

la-wantzenau.fr

Lettre d'information mensuelle de la Commune de La Wantzenau



Patrick DEPYL,
Maire de La Wantzenau

EDITO

Chères Wantzenauviennes
et chers Wantzenauviens,

Une fois n'est pas coutume !

Je me réjouis de la belle unanimité de l'ensemble du Conseil Municipal, réuni le 18 octobre dernier, pour adopter une motion destinée à préserver l'urbanisme et le caractère de notre village.

Je me réjouis d'un constat partagé et d'une volonté commune d'adresser un message politique fort à l'Eurométropole, aux promoteurs immobiliers et à l'ensemble de la population.

Après quelques mois de fonctionnement, force est de constater que le PLUi, adopté par le Conseil de notre agglomération, présente certaines avancées intéressantes mais également des effets d'aubaine pour des promoteurs qui souhaitent construire au maximum de la densité permise par les documents d'urbanisme.

La Wantzenau n'est pas Strasbourg ni même Schiltigheim, nous le savons tous. Nous sommes déterminés collectivement à obtenir les outils réglementaires et juridiques nous permettant de protéger notre village et de maîtriser son expansion.

Ces derniers mois nous l'avons tous exprimé à notre manière et je suis heureux que nous portions, désormais d'une seule voix, un message ferme pour répondre aux attentes des Wantzenauviens.

C'est cela la noblesse de notre engagement.



La Wantzenau
Strasbourg Eurométropole

SOMMAIRE

- p.2** : UNE BELLE SAISON CULTURELLE EN PERSPECTIVE !
- p.3** : LA FORÊT PRIVÉE À LA WANTZENAU ZONE DE RENCONTRE
- p.4** : LES LOGEMENTS AIDÉS À LA WANTZENAU
- p.5** : LES LOGEMENTS AIDÉS À LA WANTZENAU (SUITE)
- p.6** : JOURNÉE CITOYENNE INFO JUMELAGE - INFO JUMELAGE - ...
- p.7** : SORTIE DE LA CLASSE 47 PROCHAINEMENT... AU FIL D'EAU EN BREF
- p.8** : EN IMAGES PAROLE À L'OPPOSITION

AGENDA

NOVEMBRE

- 04/11** : 2^{ÈME} SALON PHOTO NATURE
- 05/11** : Samedi de 10h à 20h ☺
Dimanche de 9h à 18h - Le Fil d'Eau
- 08/11** : HISTOIRES POUR PETITS ET GRANDS
À 10h et 16h - Bibliothèque
- 08/11** : CLUB KID'À LIRE
À 17h - Bibliothèque
- 12/11** : CAPITAINE SPRÜTZ
À 17h - Le Fil d'Eau
- 13/11** : CONVERSATION ANGLAISE
De 19h à 20h - Bibliothèque
- 18/11** : ATELIER CULINAIRE DOUBLE
À 10h - Le Fil d'Eau
- 19/11** : CONCERT DE L'HARMONIE MUNICIPALE
À 15h - Le Fil d'Eau
- 22/11** : LA FILLE DES AIRS
À 16h - Le Fil d'Eau
- 24/11** : CONFÉRENCE "OPTÉZ POUR L'OPTIMISME"
À 20h - Bibliothèque
- 25/11** : TIBZ
À 20h - Le Fil d'Eau
- 29/11** : ATELIER DE DÉCOUVERTE
À 10h - Bibliothèque
- 30/11** : YOLANDE UYTTER, LA VOIX VIVANTE
À 18h - Bibliothèque

TRAIT D'UNION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Patrick Depyl, Maire

RÉDACTRICE EN CHEF : Célia Philibert Dit Jaime

COORDINATION DES TEXTES, MAQUETTE, MISE EN PAGE:

Anne-Sophie Rauscher ☺ Célia Philibert Dit Jaime

CRÉDITS PHOTOS : Services de la Mairie, Aurélien Ebel

☺ Célia Philibert Dit Jaime

COUVERTURE : Célia Philibert Dit Jaime

IMPRESSION : Imprimerie Parmentier - LA WANTZENAU

DÉPÔT LÉGAL : Octobre 2017

MAIRIE : 11, rue des Héros - 67610 LA WANTZENAU

Tél. 03.88.59.22.59 • Fax. 03.88.59.22.50

Courriel : info@la-wantzenau.fr

Site Internet : www.la-wantzenau.fr

Site Internet du Canal Local : www.wantztv.fr

UNE BELLE SAISON CULTURELLE EN PERSPECTIVE !

Le projet culturel de La Wantzenau repose sur un principe : la culture pour tous et accessible à tous les Wantzenauviens. La programmation, pluridisciplinaire, met en valeur les acteurs locaux ainsi que les initiatives associatives. La commune souhaite que chacun puisse, à sa manière, participer à celle-ci.

Une programmation populaire, variée et à destination de tous. Telle est notre ambition cette année encore, de proposer une saison qui corresponde d'abord à vos attentes.

Humour, scène locale, classique, jeune public et têtes d'affiche, la nouvelle programmation doit vous donner envie de venir nombreux au Fil d'Eau !

Mais la programmation culturelle de La Wantzenau telle que nous l'avons souhaitée, c'est aussi la Bibliothèque et l'École de Musique. Elles proposeront, pour l'année à venir, des nouveautés et des événements à succès.

Enfin, les associations continueront d'animer, à nos côtés, des événements et spectacles, comme le « **Salon Photo Nature** » ou les pièces de théâtre en alsacien et en français. Elles sont un appui considérable lors des manifestations car elles permettent la tenue des buvettes du Fil d'Eau.

Nous les en remercions par avance !

Conformément à notre politique, nous avons souhaité que l'accès à la culture pour tous et au spectacle vivant dès le plus jeune âge, devienne une réalité.

Aussi, une Carte Culture Jeunesse a été distribuée aux jeunes élèves de moins de 16 ans, de l'École de Musique. Celle-ci leur donne la possibilité de bénéficier de la gratuité des spectacles produits par la commune. Un quota de 60 places leur est réservé par événement.

Si vous avez assisté à la soirée de présentation de la nouvelle saison culturelle 2017/2018 du samedi 23 septembre, vous y avez découvert les nouveautés présentées par la Bibliothèque : les traditionnels contes, ateliers de bricolage, spectacle jeune public, projections, mais aussi les ateliers de Conversation anglaise, le Club Ado Kid&Lire, les conférences thématiques, le Club lecture adultes, etc...

L'École de Musique propose trois concerts annuels, en particulier le Concert de Printemps, véritable voyage à travers l'univers musical de Jean-François Basteau, grand compositeur, soliste (*master class avec l'École de Musique*).

Au programme également, le Salon Photo Nature porté par l'association Photof'III, le théâtre alsacien, le théâtre français avec La Troupebadour, le Thé dansant, sans oublier le concert de la Chorale des Jeunes de La Wantzenau, de l'Harmonie Municipale, le traditionnel Elsässer Owe et la reconduction des ateliers de cuisine.

L'Espace Culturel Le Fil d'Eau, c'est au total, 17 spectacles et concerts. Chanson, humour, théâtre, classique, scène locale régionale, jeune public et des têtes d'affiche comme TIBZ et Michel Fugain.

Lors de la soirée, nous avons pu apprécier la présentation du spectacle d'Anja Linder, « **Comme une Fiction** » qui aura lieu le dimanche 25 mars à 17h.

Il s'agit d'une véritable alchimie entre la harpe et la guitare électrique.

Ils ne vous reste plus qu'à profiter de cette nouvelle saison, nous vous attendons nombreux au Fil d'Eau.

Belle saison culturelle à tous !

Myriam STENGER, 1^{ère} Adjointe au Maire
en charge du service aux familles,
de la citoyenneté et des affaires culturelles



© crédit photo : Aurélien EBEL



LA FORÊT PRIVÉE À LA WANTZENAU

Une forêt qui pousse fort !

Une forêt qui pousse fort !

Ces forêts, régulièrement inondées, car situées entre le Rhin et l'Ill où la nappe phréatique est très proche, sont constituées de chênes pédonculés, de frênes, de peupliers, d'aulnes et autres arbres, arbustes et lianes.

Ce milieu, très riche, contribue à une croissance et une vitalité soutenue de la forêt de l'ordre de 10m³/hectare/an, mais aussi à une diversité importante.

Des forêts privées divisées

La forêt privée y est très morcelée, les 153 hectares sont partagés entre 366 propriétaires, ce qui ne facilite pas son entretien et son accès.

Une maladie sérieuse et visible

Le frêne est touché par une maladie : la Chalarose, un champignon qui infecte les rameaux puis le tronc jusqu'à provoquer la mort de l'arbre.

De nombreux promeneurs et visiteurs

Ces forêts péri-urbaines sont également très fréquentées par les promeneurs et les cyclistes de l'agglomération de Strasbourg.

Des forêts à sécuriser et à renouveler

Les branches mortes sont aujourd'hui très nombreuses dans les forêts délaissées et avec des frênes dépérissants ; une mise en sécurité s'avère urgente le long des axes les plus fréquentés. Le renouvellement des forêts par plantation ou par régénération naturelle est aussi à mettre en œuvre pour retrouver des forêts dans 50 ans.

Attendre ou agir ?

L'Association Forestière Piémont et Plaine d'Alsace et la commune de La Wantzenau vous proposent de partager ces diagnostics et de préparer ensemble le futur, lors d'une rencontre en forêt, le vendredi 10 novembre 2017 (rendez-vous à 13 h 30 devant le parking du club de pétanque).

Denis CLAUSS,
Adjoint au Maire,
en charge de l'environnement



© crédit photo : Célia PHILIBERT DIT JAIME

Pour plus d'informations :
www.forestiersdalsace.fr

ZONE DE RENCONTRE

Afin de faciliter la cohabitation entre les différents usagers des rues de La Wantzenau, la commune a décidé, lors de la réfection des enrobés de chaussée, rue des Tuiles, de mettre en place une zone de rencontre.

Créée par la réglementation en 2008, on la retrouve également chez nos voisins européens.

En pratique, il s'agit d'un secteur où **piétons, cyclistes et automobiles** cohabitent au sein d'un même espace, sans délimitation des territoires de chacun.

On comprend aisément que la vitesse des véhicules y est fortement réduite (20km/h) pour permettre aux différents usagers d'y circuler en toute sécurité. Cette vitesse limitée est applicable à tous types de véhicules, c'est-à-dire les vélos, les cyclomoteurs, les motos, les automobiles, les véhicules de livraison, les bus....

20 km/h, c'est une vitesse qui permet la convivialité, la civilité et la courtoisie.

De même, comme l'indique le panneau de signalisation, la particularité de cette zone est de laisser la priorité aux piétons qui sont autorisés à se déplacer librement sur la chaussée.

Les stationnements ne sont autorisés que sur les emplacements matérialisés au sol et réservés exclusivement à cet effet. Tout autre stationnement est interdit.

Des panneaux explicatifs rappelant ces préconisations seront mis en place prochainement.

Christophe GEORG
Adjoint au Maire,
en charge des travaux,
de la voirie et de la circulation



LES LOGEMENTS AIDÉS À LA WANTZENAU

Nous savons tous que d'importants projets immobiliers se dessinent et que des petits projets se concrétisent.

Nous entendons tous les craintes de voir notre village perdre son âme. Et nous savons tous combien il est difficile pour certaines personnes ou familles d'accéder à un logement à La Wantzenau.

Il s'agit, au travers de cet article, de poser le cadre et d'apporter des informations pour bien comprendre les dispositifs d'attribution de logements sociaux.

Des défis mais aussi des opportunités à saisir

Notre commune va connaître une importante transformation avec la programmation de 750 logements à l'horizon 2030 : 400 logements au Schwemmlach dont 130 logements locatifs sociaux, 84 logements au Trissermatt dont 31 logements locatifs sociaux, pour ne citer que les principales opérations.

• Les défis sont importants :

Comment accompagner ce développement et cette urbanisation tout en préservant « l'esprit village » de La Wantzenau ?

Comment concilier le mieux vivre-ensemble et la cohésion sociale tout en assumant notre devoir de solidarité ?

Comment respecter les obligations légales et ne pas subir des sanctions encore plus lourdes ?

Les contraintes légales qui s'imposent à nous doivent être réfléchies comme de vraies opportunités permettant à nos jeunes ou aux personnes modestes ou à revenus moyens de rester dans le village, pour inverser notre courbe démographique et renforcer la vitalité du village.

C'est bien dans cette configuration que nous engageons, avec détermination, notre action politique pour un développement harmonieux de la commune au bénéfice de tous ses habitants.

Une loi et des obligations légales à respecter

Afin d'assurer l'accès à un logement pour tous, la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU) définit des obligations de construction de logement social pour certaines communes de France.



La loi impose la construction de 25% de logements sociaux pour les agglomérations, à l'horizon 2025.

En 2016, avec un taux de 2,8% seulement, notre commune a été déclarée commune carencée.

Cet arrêté de carence a pour conséquence d'attribuer au Préfet l'exercice du droit de préemption sur des terrains et immeubles de notre commune.

De plus, nous devons verser des pénalités importantes : une amende de 125 000 € en 2016 et de 166 880 € en 2017.

Cette situation pourrait s'aggraver si nous n'apportons pas de mesures correctives.

Notre action

- Une mobilisation très forte de M. le Maire pour faire reconnaître que notre commune est certes carencée mais non pas récalcitrante, lors d'une visite rendue par le Délégué interministériel à la mixité sociale, M. Thierry Repentin, le 28 juin 2016 et des réunions de travail avec M. le Préfet et l'Eurométropole....
- En juin 2016, signature d'un contrat de mixité sociale, sorte de plan de rattrapage pour ne pas voir l'amende quintupler et les sanctions renforcées ; notre engagement est défini, des objectifs sur 5 ans sont déclinés. Monsieur le Préfet évalue régulièrement si nos objectifs de production de logements sont respectés. Cette évaluation sert de base pour fixer le montant de l'amende.
- Un réinvestissement d'une partie de l'amende dans la construction de logements aidés : cette décision permet de garder la main ou de rester associés dans les projets de construction.

Un devoir de solidarité et une expérimentation en cours à l'Eurométropole

Depuis janvier 2017, une nouvelle loi « **Égalité et Citoyenneté** » a l'ambition d'agir sur le logement social pour favoriser la mixité sociale et l'égalité des chances. Cette loi « *veut favoriser le vivre-ensemble, socle indispensable de la fraternité et de la solidarité* ». Il s'agit notamment de mieux régler les critères d'attribution et d'apporter plus de transparence.

Pour être en conformité avec cette loi, dans l'Eurométropole, une réforme des attributions de logements sociaux est en réflexion en vue d'améliorer les processus d'affectation : information du demandeur, meilleure lisibilité, harmonisation des pratiques.

Un système de cotation unique est en expérimentation avec les bailleurs sociaux et les communes dans lesquelles se situe le logement. Ces modalités devraient être appliquées en 2018.

Ce système repose sur un calcul de points basé sur l'ancienneté de la demande. Plus elle est ancienne, plus la cotation est élevée. À titre d'exemple et selon la situation des candidats, les critères liés à la santé, au handicap, aux logements précaires, à la séparation, à l'incertitude de l'emploi et à la mobilité professionnelle, peuvent être pris en considération dans cette évaluation.

Notre action

- Un investissement dans toutes les réunions de travail de l'Eurométropole pour bien saisir les enjeux et peser sur les décisions.
- Une participation à l'expérimentation en cours.
- Une information à nos concitoyens pour les encourager, s'ils sont éligibles, à établir une demande de logements aidés le plus tôt possible.

LES LOGEMENTS AIDÉS À LA WANTZENAU (SUITE)

Logements sociaux, logements aidés, HLM, logements conventionnés.

De quoi parle-t-on ?

Le logement social est un logement aidé avec des loyers moins élevés pour des personnes dont les revenus ne dépassent pas certains seuils fixés annuellement par l'État.

Il y a plusieurs catégories de logements sociaux :

- Pour les ménages les plus modestes : les logements PLAI ;
- Pour les ménages à revenus de modestes à moyens : les logements PLUS (les HLM, soit 80% des logements sociaux) ;
- Pour les ménages à revenus moyens : les logements PLS.

En fonction de la nature des prêts et subventions accordés aux organismes, lors de la construction, le plafond de revenus pris en compte pour avoir droit au logement est différent. Il existe ainsi trois niveaux de plafonds progressifs qui correspondent à trois niveaux de loyers. Plus le loyer est élevé, plus les ressources du ménage le sont.

Les logements conventionnés ce sont des logements privés dont les propriétaires ont signé une convention avec l'État ou avec l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat. Moyennant des aides financières, ces derniers s'engagent à ne pas dépasser un certain seuil de loyer.

Halte aux idées reçues

Le logement aidé ne s'adresse donc pas seulement aux populations les plus défavorisées, mais aussi aux ménages qui ne peuvent accéder directement au marché libre.

Plus de la moitié des Wantzenauviens peut y avoir droit.

Rendez-vous sur le site :

www.demandedelogement-alsace.fr pour vérifier votre plafond de ressources selon la composition de votre foyer.

Le logement aidé n'est pas un logement « **bas de gamme** » bien au contraire ! Les bailleurs bénéficient d'aides financières de l'État, d'action logement - le 1% logement versé par les employeurs de collectivités territoriales comme notre commune par exemple, pour construire une offre de logements de qualité.



Comment sont attribués les logements ?

Quand des logements sociaux sont construits, M. le Maire n'a pas le pouvoir d'attribuer seul les logements ; cette décision est prise lors d'une commission dédiée.

Composée de représentants du bailleur, de représentants de locataires, d'associations à vocation sociale, d'un représentant de la mairie et d'un représentant de l'État, elle examine les dossiers de candidats répondant aux critères pour chaque logement disponible.

Certains financeurs appelés « **réservataires** » disposent d'un quota d'appartements réservés qu'ils attribuent aux candidats locataires qui leur en font la demande, en fonction de leur situation familiale, de leurs revenus, de leurs employeurs, etc....

Certains logements peuvent être réservés par le M. le Préfet pour des candidats qui répondent aux critères de ménages prioritaires : les personnes mal logées ou hébergées, les personnes en situations d'handicap, les personnes victimes de violences conjugales, etc....

La commune propose 3 candidats qu'elle choisit en fonction de leur situation, du degré d'urgence, de la configuration des logements et de l'ancienneté de la demande. Elle participe aux commissions d'attribution pour défendre les candidats qu'elle présente. Son degré de connaissance des situations personnelles est un atout pour appuyer son argumentation.

Il est important de comprendre que nous n'avons pas accès à vos dossiers de demande. La loi de protection des données personnelles ne permet pas aux bailleurs de nous communiquer votre nom ni des informations sur votre demande.

C'est seulement vous qui pouvez effectuer une démarche auprès de la mairie pour vous faire connaître en toute confidentialité.



© crédit photo : Célia PHILIBERT DIT JAIME

Quelques conseils

N'attendez pas que les logements aidés soient construits pour déposer votre dossier car l'ancienneté de la demande est un **critère déterminant**.

Chaque mois d'ancienneté compte dans la cotation.

Après avoir vérifié votre éligibilité, vous pouvez effectuer votre demande en ligne sur le site **www.demandedelogement-alsace.fr**. Tous les bailleurs sociaux auront accès à votre dossier. Vous pouvez aussi remplir un dossier papier et le déposer auprès d'un bailleur. Des exemplaires sont à votre disposition à la mairie.

N'oubliez pas de réactualiser votre dossier annuellement (*sinon la demande s'annule*). N'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie où nous sommes à votre disposition si vous avez besoin d'un appui.

Françoise BOISSIÈRE
Adjointe au Maire,
en charge de la solidarité



Pour plus d'informations et de demandes d'inscriptions :

www.demandedelogement-alsace.fr

Françoise Boissière (élue référente) : **francoise.boissiere@la-wantzenau.fr**

JOURNÉE CITOYENNE

Un 7 octobre au Fil d'Eau



Une fois de plus, près d'une centaine de volontaires a répondu à l'appel pour cette journée citoyenne du 7 octobre dernier, avec le soutien de **Alsace Géocaching**.

Le nettoyage annuel du ban communal de La Wantzenau est un rendez-vous incontournable pour les habitants. La motivation, ainsi que le temps clément, ont permis un ramassage conséquent.

Le poids, à la fois considérable et révélateur du travail accompli par les volontaires s'élève à près de 3 tonnes de déchets en tous genres qui ont été ramassés, cette année !

Tous les bénévoles de cette journée ont bien évidemment participé à un geste éco-citoyen et la bonne ambiance a eu raison de ce constat malheureux.

Il n'est pas rare, en se promenant le long de l'III, de voir des bouteilles en plastique et autres déchets à la surface de l'eau.

Si nous sommes très respectueux de notre environnement à La Wantzenau, il n'en est pas de même partout et ce profond dégoût pour ces comportements irrespectueux porte préjudice à notre espace de vie commun.

À bord de canoés, une équipe a également participé au nettoyage. Les embarcations se sont rapidement remplies, soit l'équivalent de 25 sacs poubelles.

Nos efforts et notre engagement ne doivent pas être vains. La sensibilisation à ce fléau des déchets passera par la pédagogie et la prise de conscience de chacun de la fragilité de notre environnement quotidien proche.

Dans tous les cas, un grand merci à toutes les personnes qui se sont mobilisées et nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine, pour ce rendez-vous éco-citoyen!



© crédit photo : Clément Vix - WWW



INFO JUMELAGE – INFO JUMELAGE – INFO JUMELAGE

Une feuille de participation à la Rencontre de jumelage qui se tiendra du **6 au 9 juillet 2018 à Saint-Yrieix (Nouvelle Aquitaine)**, est jointe à cette lettre d'information mensuelle de La Wantzenau.

Les personnes intéressées par ce séjour sont invitées à la remettre en Mairie, pour le **lundi 20 novembre 2017**.

Si pour une raison quelconque, ce document n'était pas joint au présent Trait d'Union, n'hésitez pas à le demander à l'Accueil de la Mairie ou à contacter Mme Guiguet-Doron afin qu'elle vous le transmette.



Pour plus d'informations :

Mme Denise Guiguet-Doron

tél. : 03 88 59 25 05

mail : denise.guiguet-doron@la-wantzenau.fr

FEUILLE DE PARTICIPATION - RENCONTRE DE JUMELAGE SAINT-YRIEIX/LA WANTZENAU
DU VENDREDI 6 JUILLET 2018 AU LUNDI 9 JUILLET 2018

À déposer en Mairie de La Wantzenau pour le **vendredi 24 novembre 2017**
ou à envoyer par mail à denise.guiguet-doron@la-wantzenau.fr

Madame/Monsieur : _____

Adresse postale : _____

Adresse électronique : _____

Numéro de téléphone : _____

participera / participeront à la Rencontre de jumelage qui se déroulera du vendredi 6 juillet au lundi 9 juillet 2018 à Saint-Yrieix.

Nombre d'adultes : _____ Nombre d'enfants : _____

Âges des adultes : _____ Âges des enfants : _____

HÉBERGEMENT

• L'hébergement est prévu chez une famille de connaissance, dont les coordonnées sont les suivantes :

Nom/Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

• J'accepte / nous acceptons que le Comité de Jumelage de Saint-Yrieix contacte une famille aréennaise pour mon / notre hébergement : Oui ☐ Non ☐

MODÈLE DE TRANSPORT

Je souhaite / nous souhaitons bénéficier du bus affrété par la commune de La Wantzenau du vendredi 6 au lundi 9 juillet 2018 : Oui ☐ Non ☐

Nombre de personnes : _____

Si non, quel est l'autre moyen de transport à vos frais envisagé ? : _____

DIVERS

Souhaits particuliers à formuler : _____

Avez-vous déjà participé à une Rencontre de jumelage avec Saint-Yrieix ? Oui ☐ Non ☐

SORTIE DE LA CLASSE 47

Nos retrouvailles se teintent cette année d'une pointe d'émotion particulière : Nous fêtons nos 70 ans !

La destination choisie pour l'occasion est Colmar, ville que nous découvrons à bord du petit train touristique. Colmar surprendra plus d'un d'entre nous par sa richesse architecturale préservée : de nombreuses maisons à colombages, mais aussi d'élégants bâtiments administratifs du 18^{ème} siècle (Tribunal d'instance), édifices religieux du Moyen âge (Église des Dominicains, Collégiale St Martin) et son offre culturelle remarquable (Musée Unterlinden), etc....



Après un déjeuner revigorant dans une brasserie locale, nous prenons place dans le train à vapeur au départ de la gare de Vogelsheim. Une locomotive du siècle dernier traîne poussivement des wagons datant de 1920. Certains d'entre nous évoquent alors avec nostalgie et humour nos premiers voyages en chemin de fer durant nos années d'apprentissage et d'études à Strasbourg ! La balade en train à travers le Ried Alsacien nous mène à l'embarcadere d'un bateau pour une promenade sur le Rhin. L'église gothique de la ville allemande de Breisach, inondée de soleil, est alors visible. Un autre moment fort de cette journée ! Notre sortie prend fin en soirée autour d'une excellente paëlla servie dans un restaurant de La Wantzenau. Ces moments de complicité entre amis de plus d'un demi siècle sont toujours vivement souhaités...et c'est bien pour ça que la classe 47 se retrouve chaque année !!

PROCHAINEMENT... AU FIL D'EAU

www.lefildeau.fr

SALON PHOTO NATURE - 2^{ÈME} ÉDITION

Samedi 4 & Dimanche 5 novembre 2017

L'association Photof'Il La Wantzenau organise son Salon Photo Nature, qui se déroulera dans la salle du Fil d'Eau à La Wantzenau, samedi 4 (de 10h à 20h) et 5 novembre 2017 (de 9h à 18h).

Un moment privilégié pour échanger, discuter, réfléchir autour de la photographie animalière et de nature mais aussi de l'environnement et de la biodiversité.



CAPITAINE SPRÜTZ V.R.P (VOYAGEUR REPRÉSENTANT EN PLANÈTES)

Dimanche 12 novembre à 17h

Nouveau spectacle de l'infatigable héros de l'espace, sexe symbole de l'Alsace. Ça y est le capitaine se libère. Il quitte la NASA, la Nouvelle Agence Spatiale Alsacienne et crée sa propre société d'exploration spatiale. Pour sa première mission indépendante, il veut en avoir le coeur net et décide de se propulser représentant de la planète terre dans d'autres galaxies.



TIBZ

Samedi 25 novembre à 20h

« Auteur, compositeur et interprète, Tibz se révèle, à seulement 23 ans, être un artiste de scène au talent indéniable. Aussi bien influencé par Bob Dylan, Neil Young que par M. Renaud, Brassens, Cabrel... et alors que son premier single « Nation » rencontre un franc succès, il présente son nouveau spectacle, entouré de ses musiciens ».



EN BREF

► Appel à bénévoles

Collecte Nationale des Banques Alimentaires « Devenez bénévole pour quelques heures... », les vendredi 24 et samedi 25 novembre 2017 lors de la Collecte Nationale de la Banque Alimentaire.

La Collecte Nationale est l'événement majeur de la Banque Alimentaire du Bas-Rhin. En 2016, 336 tonnes de denrées ont été récoltées, ce qui représente plus de 15 % du stock annuel. Tout ce travail serait vain sans l'aide des milliers de bénévoles.

Le CCAS a décidé de s'associer à cette opération. Si vous souhaitez assurer une permanence, d'environ 2h, pendant ces deux jours de collecte au Magasin Carrefour Contact et contribuer à faire de cette opération une réussite.

Vous êtes cordialement invités à vous inscrire en Mairie (03 88 59 22 59).

D'avance, merci pour votre contribution.

► Marche pour Tous

Tous les mardis après-midi, à 14h, un petit groupe de marche vous attend au départ du Fil d'Eau. Vous êtes les bienvenus pour un tour sympathique et convivial en toute simplicité sur le ban communal de notre village. Organisation : le Conseil des Aînés.

► Rendez-vous Adjudication Bois

Rendez-vous le 5 décembre prochain, à 20h, au Fil d'Eau pour la dernière vente de bois par adjudication de l'année 2017.

► Battues de Chasse

- Une battue de chasse pour le lot 1 aura lieu le dimanche 12 novembre 2017.
- Une battue de chasse pour le lot 3 aura lieu le lundi 13 novembre 2017.

► La Commune connectée

Retrouvez toutes les informations et manifestations de votre commune en ligne et mises à jour quotidiennement sur :

- le site Internet : www.la-wantzenau.fr et www.lefildeau.fr
- la page Facebook de la commune : facebook.com/wantzenau
- la page Facebook de l'Espace Culturel Le Fil d'Eau : facebook.com/lefildeau
- la page Facebook de la Bibliothèque : facebook.com/bibliothequedelawantzenau/
- la page Facebook de l'école de Musique : facebook.com/Ecole-de-musique-de-La-Wantzenau

► Conseils Municipaux

Les prochains Conseils Municipaux de La Wantzenau auront lieu les mercredis 29 novembre et 20 décembre 2017 à 20h.

EN IMAGES

Les faits marquants en images



Légende :

1. Inauguration Résidence Rosa MEYER (18/09/17) © Célia PHILIBERT DIT JAIME
2. Soirée de lancement - Concert de Matskat (23/09/17) © Aurélien EBEL
3. Challenge 5 Claude Krug en doublette montée (15/10/17) © Club de Pétanque

PAROLE À L'OPPOSITION

En vertu de la loi du 27 février 2002, cet espace est réservé à l'expression politique des composantes du Conseil Municipal.

▶ Notre Wantzenau

Les conditions du développement du village sont au centre de toutes nos préoccupations. Déjà en 2016, nous n'avions pas voté en faveur du PLUI et ce, pour manifester notre mécontentement et exiger une modification de ce dernier. À ce jour, La Wantzenau rencontre une aggravation des problèmes :

- un déséquilibre entre le lieu de résidence et le lieu de travail
- une densification du village sans transport en commun permettant l'accès aux bassins d'emploi,
- un besoin croissant d'équipements publics.
- un zonage qui crée des injustices et des déséquilibres pour le futur.

L'addition est déjà lourde : les résidents des rues qui drainent les circulations très denses, se trouvent prisonniers d'un flux de véhicules quasi ininterrompu.

Autres conséquences : les terrains agricoles, les jardins sont grignotés et le centre n'est plus protégé par une réglementation respectueuse du village.

Le SCHWEMMLOCH et le TRISSERMATT devront anticiper ces mises au point. Nous demandons des réponses concrètes lors du conseil municipal du mois d'octobre, intégrant aussi les solutions de mutualisations à l'échelle métropolitaine. La demande de modification du PLUI, ne pourra en effet se contenter d'une vague intention, mais devra faire l'objet d'un travail rigoureux, concerté notamment avec les autres communes. Notre groupe demande une rencontre avec les élus en charge de l'urbanisme et de la représentation de la deuxième couronne de l'Eurométropole.

Michèle KANNENGIESER - Camille MEYER - Pia KIEFFER
Frédéric MAURY - Christine STROH - Roger BODE

▶ Liste d'Entente Communale

Dès le mois de juin dernier, nous avons évoqué les failles du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) et dénoncé l'inaction de la Municipalité sur ce sujet.

Il est plus que regrettable qu'à ce jour cette dernière n'ait pris aucune initiative pour exiger des mesures permettant de préserver le cœur de notre village. Il est vrai qu'au moment de la finalisation du PLUI et de l'enquête publique correspondante, le Maire avait trouvé plus judicieux et plus urgent d'envisager « des émergences très ponctuelles » de 25m de hauteur au Schwemmloch...

Il s'agit désormais d'aller de l'avant et d'agir rapidement avant que les dommages causés par la densification de notre village soient irréversibles.

Dès le Conseil du mois du juin, nous avons demandé, plutôt que de vagues déclarations, le vote d'une motion à l'attention de l'Eurométropole pour une modification rapide du PLUI. Nous nous félicitons que, pour une fois, notre proposition ait été retenue par le Maire : le vote d'une motion sera inscrite à l'ordre du jour du conseil d'octobre. Au regard des enjeux et pour preuve de sa bonne volonté, l'opposition a de surcroît rédigé et remis un projet de motion à tous les conseillers municipaux.

Ce texte reprend clairement les préoccupations que nous avons toujours défendues : la défense de notre village et de son cadre de vie. Nous revendiquons un développement nécessaire mais harmonieux de notre commune. Pour cela, nous demandons une modification rapide des textes du PLUI afin d'y intégrer des règles efficaces pour continuer à maîtriser notre développement et préserver l'équilibre de notre territoire.

Katia BOSSUYT et Serge HUGEL
(article remis le 16 octobre 2017)